Cambo-les-Bains
Kanbo
Centre Communal d'Action Sociale
Gizarte ekintzako herriko zentroa

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché : Fourniture de repas en liaison froide dans le cadre d'un portage de repas à domicile sur le territoire communal de Cambo-Les-Bains

- **ACHETEUR**

 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
 Centre Multi-Services
 14 Avenue de la mairie
 64250 CAMBO LES BAINS

 Téléphone : 05.59.93.50.76

- **OBJET :** Fabrication et livraison de repas en liaison froide dans le cadre d'un portage de repas à domicile sur la commune de Cambo-Les-Bains.

- **PROCEDURE :** La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

- **FORME DU MARCHE :** Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire avec un minimum de 10 000 repas (57 500€ HT) et un maximum de 18 000 repas par an (103 500€ HT), en application des articles L2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

- **LIEU D'EXECUTION DE LIVRAISON :** Commune de CAMBO-LES-BAINS.

- **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE** : Le nombre annuel de repas à livrer est estimé à 14 000, 7 jours par semaine, 52 semaines par an, livrés 5/7 jours (doublage le jeudi [livraison jeudi + vendredi] et le vendredi [livraison samedi + dimanche], ainsi que la veille de jour férié).
- **VARIANTES :** Aucune variante n'est autorisée.

■ **DATE PREVISIONNELLE DU DEBUT DU MARCHE** :

Le lundi 4 janvier 2027

■ **DUREE ET MODALITE DES COMMANDES** : La durée du marché est prévue pour une période d'**UN AN reconductible 3 fois** à compter de la date prévisionnelle de début de marché, soit le lundi 4 janvier 2027.
Les bons de commande seront transmis chaque semaine au plus tard le mercredi avant 12h30 précédant la semaine commandée, par courriel.

■ **DUREE DE VALIDITE DE L'OFFRE** : Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date limite de remise des offres, **fixée au 27 novembre 2026 à 12h**.

■ **PAIEMENT : MODE ET DELAIS** : Par virement administratif avec une émission de mandat correspondant dans un délai maximal de 30 jours à compter du jour de la réception de la facture.

■ **GROUPEMENT D'ENTREPRENEURS, DE FOURNISSEURS OU DE PRESTATAIRES DE SERVICES** : Les candidats peuvent présenter une offre en tant que candidat individuel ou groupement d'entreprises. Dans cette seconde hypothèse, ils sont informés que le souhait du C.C.A.S. est un groupement conjoint avec mandataire solidaire et qu'en cas d'attribution du marché à une autre forme de groupement, celui-ci devra se transformer.

■ **PRESENTATION DES CANDIDATURES ET OFFRES** : Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site https://www.demat-ampa.fr ou envoyé sur simple demande par mail à : ccasdir@mairie-cambolesbains.fr
Les offres seront entièrement rédigées en français et exprimées en Euro.

Les dossiers à remettre par chaque candidat doivent être composés de :

1/ Un dossier administratif comprenant :

- Une lettre de candidature ou DC1 ou équivalent dûment complété par le candidat ou par l'ensemble des membres du groupement si groupement,
- Une déclaration du candidat ou imprimé DC2, ou à défaut, un dossier permettant d'apprécier les moyens, qualités et capacités des candidats et leurs références,
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucun des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du Code de la commande publique (rubrique du DC1),

- Preuve d'une assurance pour les risques professionnels,
- Liste de références en cours d'exécution ou exécutées au cours des trois dernières années attestant des capacités professionnelles à réaliser les prestations objet du marché. Le candidat devra notamment donner les références de sa société (chiffre d'affaires, personnel, etc. ...),
- La composition de l'équipe de professionnels qui sera affectée à la réalisation du marché, avec indication des fonctions et du rôle de chacun.
- Copie de l'agrément sanitaire (CE) de l'unité de production des repas ou, le cas échéant, de la dérogation à l'obligation d'agrément.

Le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME), conformément à l'article R. 2143-4 du Code de la commande publique.

2/ Un projet de marché sans aucune modification comprenant :

- L'Acte d'Engagement (A.E.), dûment complété (seul l'attributaire sera invité à le signer),
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) accepté sans modification,
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) accepté sans modification,
- ~~Le Bordereau des prix unitaires et détail quantitatif estimatif,~~
- Un mémoire justificatif (note sur les méthodes de travail) : notamment les conditions d'approvisionnement et l'origine des denrées, des propositions de menus, les formations au personnel envisagées avec le contenu, les modalités et la durée, le matériel de livraison utilisé, l'organisation prévue pour répondre aux exigences du marché en matière de contrôle, de qualité et d'hygiène, les horaires d'ouverture de l'entreprise, les moyens de communication mis à disposition de l'acheteur.
- Les fiches techniques des plats proposés (composition, grammages, allergènes).

■ **CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES** : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères pondérés énumérés ci-dessous :

1/ Valeur technique : produits proposés adaptés aux bénéficiaires (personnes âgées et porteuses de handicaps principalement), variété, diversité des protéines, équilibre, qualité des produits, traçabilité, références des fournisseurs… : **25 %**
2/ Qualité des prestations : organisation mise en place pour répondre aux cahiers des charges, délais, méthodologie, procédure mise en œuvre : **25 %**
3/Performance environnementale : approvisionnements directs auprès des producteurs et circuits courts, part de produits issus de l'agriculture biologique, saisonnalité des produits, choix des contenants et réduction des emballages, lutte contre le gaspillage alimentaire : **10 %**
4/ Prix des prestations : **40 %**

Le critère prix est noté sur la base du prix unitaire HT du repas ~~figurant au bordereau des prix~~figurant à l'acte d'engagement, selon la formule : note = 40 × (prix le plus bas / prix de l'offre examinée). Les critères 1 à 3 sont appréciés au vu du mémoire justificatif.

En cas de discordance constatée dans une offre, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions ~~internes au bordereau des prix unitaires, au détail quantitatif estimatif ou à l'acte d'engagement~~internes à l'acte d'engagement, le candidat sera invité à rectifier le document qui comporte l'erreur ou l'omission.
Si pour cette rectification ou après cette rectification, il est nécessaire de corriger le montant de l'acte d'engagement, cette correction se fera dans un premier temps par écrit simple du candidat. S'il accepte et qu'il est retenu, les rectifications seront intégrées dans l'acte d'engagement (soit par une mise au point annexée à l'acte d'engagement soit par correction directe du montant dans l'acte d'engagement).
En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparait que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 7 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Des négociations pourront être entreprises avec les deux premiers candidats classés à l'issue d'une première analyse. Le C.C.A.S. se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.
Le candidat dont l'offre est retenue produira, dans un délai de 5 jours à compter de la demande du C.C.A.S., les certificats attestant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, un extrait K-bis de moins de trois mois et l'attestation de vigilance de l'URSSAF (article D. 8222-5 du Code du travail), à renouveler tous les six mois pendant l'exécution du marché (articles R. 2144-4 et R. 2144-7 du Code de la commande publique). À défaut, son offre sera rejetée.

■ REMISE DES OFFRES

La date limite pour la réception des offres est le 27 novembre 2026 à 12h.

Les plis doivent être remis au plus tard à la date et à l'heure limites indiquées ci-dessus. Les plis déposés postérieurement seront considérés comme hors délai et ne seront pas ouverts.

Conformément aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du Code de la commande publique, les candidats devront obligatoirement transmettre leurs propositions par voie électronique.

Transmission par voie électronique

Les candidats devront tenir compte des indications suivantes, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée. La plate-forme de dématérialisation à utiliser pour la remise des offres est la suivante : https://demat-ampa.fr/

Les formats de fichiers acceptés sont les suivants : Portable Document Format (Adobe .pdf), Rich Text Format (.rtf), fichiers compressés (exemples d'extensions : .zip, .rar), applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb), fichiers multimédias (exemples d'extensions : .gif, .jpg, .png).

Les documents nécessitant une signature, transmis par voie dématérialisée, sont de préférence signés individuellement par le candidat au moyen d'un certificat de signature électronique conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. Le cas échéant, les documents transmis par voie électronique pourront être rematérialisés après l'ouverture des plis pour signature. Les candidats sont informés que les pièces non signées électroniquement pourront être rematérialisées et signées manuscritement après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles conformément à l'offre remise ou négociée. Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Copie de sauvegarde
Le candidat peut, s'il le souhaite, faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres, soit sur support papier ou sur support physique électronique, soit par voie électronique. La copie de sauvegarde transmise sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant la mention « copie de sauvegarde » et adressée au C.C.A.S. de Cambo-les-Bains, Centre Multi-Services, 14 avenue de la Mairie, 64250 Cambo-les-Bains.

La copie de sauvegarde adressée par voie électronique est transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévues par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif aux exigences minimales des moyens de communication électronique utilisés dans la commande publique (annexe 8 du Code de la commande publique). Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans la copie de sauvegarde, celle-ci est écartée par le C.C.A.S.

- **PROCEDURE DE RECOURS** : Le tribunal territorialement compétent est le Tribunal administratif de Pau, Villa Noulibos, 50 cours Lyautey, 64000 Pau (tél. : 05 59 84 94 40 ; courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr). Voies de recours : référé précontractuel avant la signature du marché (article L. 551-1 du Code de justice administrative) ; référé contractuel après sa signature (article L. 551-13 du même code) ; recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution.

- **DIVERS :** Pour tous renseignements complémentaires, merci de s'adresser à Mme LARRALDE Violaine, Directrice du C.C.A.S. de CAMBO-LES-BAINS, par téléphone au 05.59.93.50.76 ou par courriel à ccasdir@mairie-cambolesbains.fr